

Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection

Section I. Avis de Demande de Propositions

**AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS INTERNATIONAL OUVERT
N°PRODER/.13.../S/2023-2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
PRESTATAIRE DE SERVICE EN CHARGE DU VOLET INTENSIFICATION
AGROSYLVOPASTORALE ET HALIEUTIQUE DURABLE**

DATE DE PUBLICATION : le 31/05/2024

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : le 15/07/2024 à 10heures

DATE D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS : le 15/07/2024 à 10heures 30MINUTES

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu du fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services du volet intensification agrosylvopastorale et halieutique durable.

L'utilisation des fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

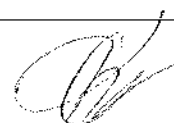
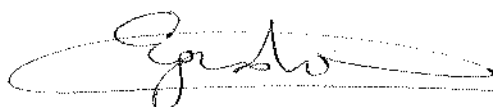
La présente activité est financée par le PRODER sur PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134 du FIDA.

3. Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agriculteurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

4. Le présent avis de Demande de Propositions fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023 et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.



5. Le *PRODER* vous invite à présent à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services de conseil énumérés ci-après: « **services du volet intensification agrosylvopastorale et halieutique durable** ». Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat.

La participation au marché est à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, résidant au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres toute société de conseil concernée par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du Burundi, promulgué le 29 janvier 2018.

6. La société de conseil sera choisie selon la méthode dite "**Sélection à Moindre Coût**" et les procédures décrites dans le présent demande de propositions, conformément aux politiques exposées en détail dans la dernière version des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets qui ont été établies par le FIDA et approuvées par le Conseil d'administration du Fonds, ainsi que dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.
7. Le Dossier de Demande de propositions peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « *PRODER* », sise au 30è Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél 22 21 12 01 et www.programmefidaburundi@.org.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du *PRODER* /recettes internes.

9. Toute question concernant le présent dossier de demande de propositions doit être adressée par écrit au Coordonnateur du *PRODER* à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.comeprogrammesfidaburundi.org avec copie à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication , au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.
10. Les propositions doivent être rédigées en langue française. Les dispositions et le format des formulaires de soumission types inclus dans le présent Dossier de demande de propositions doivent être strictement respectés.

Elles seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Les propositions seront présentées dans deux enveloppes distinctes, une contenant la proposition technique et une autre contenant la proposition financière.

Les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif et portant mention « **A Monsieur le Coordonnateur du *PRODER*, Propositions pour le recrutement d'un prestataire de service du volet intensification agrosylvopastorale et halieutique durable, à n'ouvrir qu'en séance publique du/..../2024 à 10heures 30 minutes**».

Si une enveloppe n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, le PRODER ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément par mégarde.

NB : Les propositions techniques et financières des soumissionnaires doivent être paginées et doivent avoir une table des matières. La proposition financière devra porter le nom et l'adresse du soumissionnaire pour son identification à l'ouverture des propositions financières.

11. La durée de la mission est prévue pour toute la période du programme sur base des contrats de performances annuelles articulées sur les Programmes de Travail et Budget Annuel (PTBA).
12. La demande de propositions comprend les documents suivants:

Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection

- Section I. Lettre d'invitation à soumissionner
- Section II. Instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil
- Section III. Données particulières de la Demande de propositions
- Section IV. Critères de qualification et d'évaluation
- Section V. A. Formulaire relatifs à la proposition technique
- Section V. B. Formulaire relatifs à la proposition financière
- Section VI. Mandat

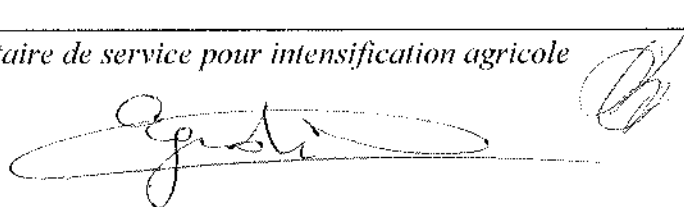
Partie 2 - Conditions contractuelles et formulaires spécifiques aux marchés

- Section VII. Contrat et conditions contractuelles générales (CCG)
- Section VIII. Conditions contractuelles spéciales (CCS), annexes au contrat et formulaires spécifiques aux marchés
- Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

13. La proposition que vous êtes invité à soumettre doit l'être au plus tard le 15/07/2024 à 10 heures, heure locale, à l'adresse renseignée ci-dessous. Les propositions soumises seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 15/7/2024 à 10 heures 30 minutes.
14. Elle doit être valable pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de soumission susmentionnée. Durant cette période, la société de conseil est tenue de s'assurer que les membres du cadre organique dont il est fait mention dans la proposition demeurent disponibles.
15. Les propositions seront constituées des documents administratifs & techniques d'une part, et d'une proposition financière d'autre part, et **séparément**.

A. Documents administratifs et techniques :

a) Documents administratifs



- 1) Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- 2) La preuve d'achat du dossier de demande de propositions technique et financière portant le numéro du dossier de demande de propositions ;
- 3) L'accord d'association notarié en cas de groupement ;
- 4) L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat ;
- 5) Une copie des statuts du Bureau notariés présenté par chaque soumissionnaire en cas de groupement ;
- 6) Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF), il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement ;
- 7) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ou délivré par l'organe équivalent pour les étrangers en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 8) L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) ou délivrée par l'organe équivalent pour les étrangers en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 9) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ou délivrée par l'organe équivalent pour les étrangers(elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 10) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité de régulation des marchés ou un organe équivalent pour les étrangers (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement)
- 11) L'adresse physique et électronique complète du soumissionnaire.

b) Documents techniques

- 1) La lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle technique n°1) ;
- 2) Structure organisationnelle du consultant ou cabinet de conseil (Formulaire technique n°2) ;
- 3) Expérience du consultant ou cabinet de conseil (Formulaire technique n°3) ;
- 4) Les observations et/ou suggestions du bureau sur les Termes de référence (Formulaire technique n°4)
- 5) Description de l'approche, de la méthode et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Formulaire technique n°5) ;
- 6) La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (Formulaire technique n°6) ;
- 7) Calendrier de mobilisation du personnel (personnel professionnel essentiel et personnel d'appui) (Formulaire technique n°7) ;
- 8) Le calendrier des activités et programme de travail (Formulaire technique n°8) ;
- 9) CV des membres du cadre organique proposé : Les curricula vitae (CV) pour le personnel clé proposé (Formulaire technique n°9) signés par leurs propriétaires et les copies **originaux** des diplômes certifiées conformes aux originaux délivrés par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions avec les copies des attestations de service rendu. Le personnel destiné pour la réalisation de la mission est composée par :
 - ❖ Un (01) Expert chef de mission spécialiste en Agriculture Durable et développement rural;
 - ❖ Quatre (04) Expert experts agronomes (1 par région) ;
 - ❖ Quatre (04) Expert experts en élevage (1 par région).
- 10) Une preuve de capacité financière à exécuter la mission : un chiffre d'affaires moyen pour les trois dernières années de deux cent millions de francs burundais (Bif 200.000.000) ou de 69 690 USD, prouvé par des états financiers vérifiés par le fisc ou des preuves de

disponibilité de ce montant (ligne de crédit livrée par une institution financière)
(Formulaire technique n°10)

11) Procédures, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends auxquels le consultant ou le cabinet de conseil a été ou est partie (Formulaire technique n°11)

12) Une liste du personnel d'appui et du matériel à mobiliser pour l'accomplissement de l'activité ne faisant pas objet de cotation;

N.B. : La proposition technique ne devra comporter aucun élément en rapport avec la proposition financière.

B. Documents constituant la proposition financière :

- La lettre de soumission de la proposition financière (FIN-1) ;
- Récapitulatif du montant de la proposition (FIN-2)
- Ventilation du montant par activité (FIN-3)
- Ventilation de la rémunération (FIN-4)
- Ventilation des frais remboursables (FIN-5)

Les frais remboursables couvrent les indemnités de subsistance sur terrain, les déplacements sur terrain (véhicules plus carburant), les frais de mission des experts et personnel d'appui, les frais de communication, les frais de production des rapports etc. ;

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-dessus entraîne le rejet de la proposition lors de l'analyse. Toutefois, en cas de doute ou d'imprécision sur le plan administratif, il pourra être demandé à un soumissionnaire de répondre, dans un délai de trois (03) jours ouvrables, à une demande d'éclaircissements conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Coordonnateur du PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA



Section VI. TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE EN CHARGE DU VOLET INTENSIFICATION AGROSYLVOPASTORALE ET HALIEUTIQUE DURABLE

1. Client

Le client de cette mission est le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

2. Présentation du PRODER

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

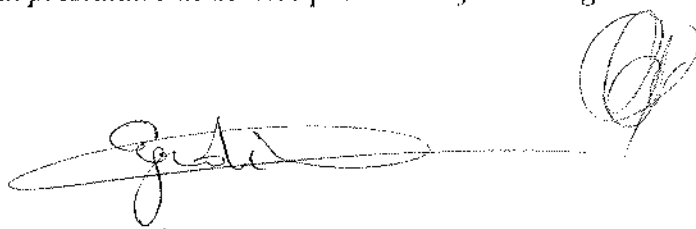
Le PRODER sera exécuté durant sept ans (2022 à 2029) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11, le PRODER interviendra dans douze provinces : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. Les possibilités d'extension des interventions aux provinces restantes seront progressivement analysées et discutées tenant compte de la disponibilité des financements (FIDA12-13). Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosylvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (v) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

2.1 Structure générale du PRODER

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-haut, le PRODER comprend 2 composantes techniques : (i) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux (voir annexe I), (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, et (iii) Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme, une composante liée à la gestion et la coordination.

Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes

A large, stylized handwritten signature in black ink is positioned at the bottom center of the page. To its right, there is a circular stamp or seal, partially obscured by the signature's flourish.

au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

Sous-composante 1.1 : Promotion des entreprises des jeunes ruraux,

Produits attendus : (i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables.

Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables.

Produit attendu 1 : 7 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décentés et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subventions et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires (voir annexe 2).

Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes :

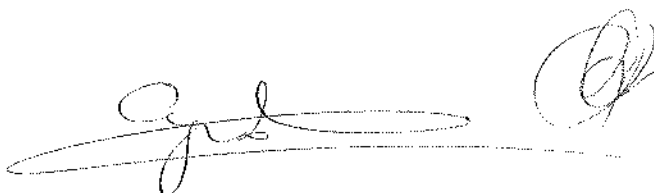
Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole

Produits attendus 1 : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.

Produit attendu 2 : Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé.

Sous-composante 2.2 : Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché

Produit attendu 1 : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.

A large, stylized handwritten signature in black ink is positioned on the left side of the page. To its right is a circular stamp or seal, also in black ink, which appears to be an official mark or signature of an authority.

Produit attendu 2 : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos, et 100 magasins de stockage, un abattoir moderne, une usine de transformation de la viande, une usine d'emballage, et/ou emprunteront les 100 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.

Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

2.2 Zones d'intervention du PRODER

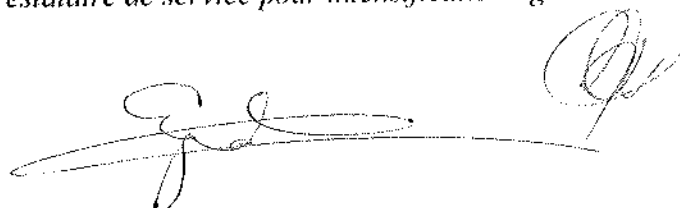
Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ Opportunité d'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ;
- ✓ Avantages comparatifs et compétitifs des localités à retenir ;
- ✓ La dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ La situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ La dynamique et le potentiel des marchés ;
- ✓ Les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces et communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles

2.3 Théorie du changement du PRODER

La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés



ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.

2.4 Groupes cibles du PRODER

Tableau 2 : Synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40 000	50%	20 000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32 000	25%	20 000
3. peuple Autochtone (Batwa)	5%	4 000	2,5%	2 000
4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4 000	2,5	2 000
Total	100%	80 000	55%	44 000

2.5 Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales" de sa zone d'intervention. L'objectif de **développement** est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

Les effets attendus : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs :

1. 7 840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39 000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité ;
2. 40 000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs ;
3. Le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés.

3. Objectif de la mission

3.1 Objectif global

Le PRODER souhaite mettre en place un encadrement des producteurs agricoles ciblés (jeunes en particulier) engagés dans l'intensification agrosylvopastorale durable afin d'améliorer durablement leur production et leur productivité agricoles. Cette intensification agrosylvopastorale

et halieutique permettra la création et la perpétuation des avantages sociaux et économiques tirés du secteur agrosylvopastoral et halieutique comme :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- L'augmentation de la production orientée vers le marché,
- La résilience communautaire et l'accroissement et la diversification des revenus,
- L'amélioration de la productivité du travail agricole,
- La prise en compte de l'égalité de genre et d'inclusion sociale,
- La protection et le maintien de la diversité biologique ou des écosystèmes,
- La promotion de l'agroécologie,
- La protection et le maintien des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes forestiers, des pâturages et des marais, y compris les innovations durables, pour les générations actuelles et futures.

L'intensification agrosylvopastorale et halieutique contribuera également à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des ménages engagés dans des micro, petites et moyennes entreprises de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Elle intégrera de façon systématique et transversale une stratégie d'égalité de genre et d'inclusion sociale, d'hygiène et nutrition, de résilience climatique et de sauvegarde environnementale et sociale. Les techniques/technologies visant l'intensification agrosylvopastorale et halieutique devront viser à réduire les émissions de gaz à effet de serre⁶.

3.2 Objectifs spécifiques

Les Champs Ecoles Paysans/Fermiers (CEP/CEF) seront des outils privilégiés d'innovations et de transferts des technologies et du savoir-faire.

1. *Promouvoir des innovations techniques et organisationnelles :*

- a. Mise en place et animation de Champs Ecoles Paysans ou Fermiers (CEP/CEF) ;
- b. Concevoir et mettre en œuvre des initiatives de vulgarisation agricole axée sur l'approche SHEP ;
- c. Appuyer la structuration inclusive des producteurs agricoles ou des communautés ;
- d. Faciliter l'accès à la terre et aux autres actifs de production et de productivité agricoles.

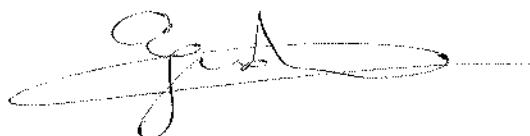
N.B : Les techniques / technologies d'intensification agrosylvopastorale et halieutiques visant à réduire les gaz à effet de serre devront être au cœur de ces innovations.

2. *Mettre en place et animer des Centres de Rayonnement Communautaires :*

Ces Centres de Rayonnement Communautaires (CRC) auront pour vocation d'évoluer vers le développement d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques, financièrement et économiquement rentables et viables, ou vers des agropoles.

3. *Organiser des formations de renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs et des ménages bénéficiaires du programme impliqués dans les différentes chaînes de valeurs*

⁶ Une copie du rapport d'évaluation ex-ante de l'empreinte carbone sera mise à disposition afin que le projet puisse voir les activités présentant un potentiel d'émission de gaz à effet de serre plus élevé que le prestataire de service sera appelé à apporter des techniques ou technologies à faible émission de gaz à effet de serre.



- a. Jeunes entrepreneurs et ménages appuyés dans les filières agricoles et sylvicoles (haricot, soja, maïs, banane, pomme de terre, plants fruitier, légumes, champignon, cultures fourragères, etc)
 - b. Jeunes entrepreneurs et ménages appuyés dans les filières animales et halieutiques (porc, lapin, caprin, bovin, volaille, apiculture, pisciculture, etc)
 - c. Jeunes entrepreneurs engagés dans la transformation agroalimentaire
 - d. Jeunes et adultes membres des CEP, AUM, EMER, CSC et autres structures communautaires
4. *Faire un suivi et accompagnement technique régulier et de proximité des jeunes entrepreneurs en activité à travers un réseau de techniciens agronomes et vétérinaires déployés sur terrain.*

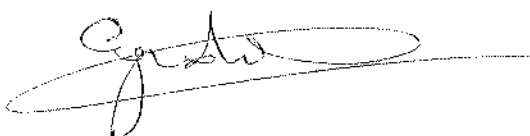
4. Périmètre des services, tâches et résultats attendus du prestataire

Sous la Responsabilité du Coordonnateur du PRODER, le prestataire se chargera d'encadrer, suivre et renforcer les capacités techniques et organisationnelles des agriéleveurs regroupés en organisations des producteurs agricoles (déjà établies ou initiées à travers ses actions) ou œuvrant individuellement. Il est chargé de la promotion des innovations et itinéraires techniques et organisationnelles pour une agriculture intensive et orientée vers le marché, introduites à travers différents mécanismes de vulgarisation agricole et de transferts des connaissances ou du savoir-faire, tels les Champs Ecoles Paysans/Fermiers (CEP/CEF), les Centres de Rayonnement Communautaires (CRC), la structuration inclusive des producteurs agricoles ou des communautés, la vulgarisation, l'approche de vulgarisation SHEP (*Smallholder Horticulture Empowerment Promotion : Méthode de vulgarisation agricole mise au point par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, « JICA » et pouvant se traduire comme une approche de la vulgarisation agricole qui favorise l'agriculture orientée vers le marché par les petits agriculteurs*), l'amélioration de l'accès à la terre et aux autres actifs de production et productivité agricoles, l'accès aux marchés, etc., pour une agriculture créatrice de richesses (produits agricoles bruts ou transformés, revenus et emplois).

4.1 Principales activités du prestataire de service

Le prestataire a pour mandat de :

- Assurer le renforcement des capacités des jeunes producteurs et structures organisationnelles impliquées dans la production agrosylvopastorale et halieutiques pour l'adoption des techniques agricoles les mieux éprouvées d'intensification agrosylvopastorale et halieutique ;
- Identifier les innovations ou technologies agricoles à introduire dans les populations agricoles pour promouvoir une agriculture intensive durable et orientée vers le marché ;
- Trouver des stratégies appropriées de vulgarisation des innovations éprouvées ;
- Identifier des thèmes de formation spécifiques aux innovations éprouvées à dispenser pour l'appropriation et l'adoption des innovations inventoriées ou mises au point ;
- Développer une stratégie de communication et d'information incitatrice de la naissance et du développement des Champs Ecoles Paysans/Fermiers (CEP/CEF) ou des Centres de

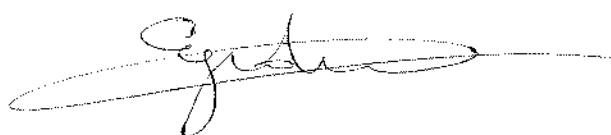



rayonnement communautaire (CRC), canal de transfert des technologies et innovations en matière de production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ;

- Identifier les sites propices au développement des Champs Ecoles Paysans/Fermiers (CEP/CEF) ou des Centres de rayonnement communautaires (CRC) à mesurer de stimuler l'augmentation des productivités et des productions agricoles ;
- Avec les structures étatiques ou privées intervenant dans la mise en œuvre du PRODER, le développement agricole et entrepreneurial, identifier les chaînes de valeurs agricoles, les techniques et technologies porteuses de croissance économique à promouvoir à travers les CEP et les CRC ;
- Animer, suivre et encadrer efficacement les CEP et CRC agricoles et d'élevage suivant l'approche SHEP pour qu'ils soient de véritables pôles d'attraction pour les agripreneurs par les innovations qu'ils incarnent en matière de gestion organisationnelle, de production, de transformation et commercialisation des produits agricoles ;
- Avec les innovations découvertes à l'issue des apprentissages CEP-CEF/CRC, mettre au point des mécanismes de transfert ou de mise à l'échelle dans le milieu environnant.

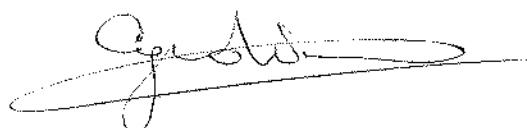
D'une manière spécifique, le prestataire de services aura pour mission de :

- Identifier les innovations ou technologies/techniques agricoles appropriées à introduire auprès des populations agricoles pour promouvoir une agriculture intensive durable et orientée vers le marché tout en promouvant le maintien de la biodiversité ;
- Identifier les outils ou équipements agricoles susceptibles d'influencer la promotion d'une intensification agrosylvopastorale et halieutique durable ;
- Identifier les innovations ou technologies/techniques agricoles appropriées à introduire auprès des populations agricoles pour améliorer la productivité du travail agricole ;
- Identifier les technologies agricoles susceptibles d'alléger la pénibilité du travail agricole à promouvoir ;
- Identifier les outils ou équipements agricoles susceptibles d'alléger la pénibilité du travail agricole à promouvoir ;
- Identifier les thèmes de formation à développer pour augmenter les capacités techniques et organisationnelles des producteurs agricoles ;
- Trouver des mécanismes et moyens utiles pour la vulgarisation des thèmes et des technologies agricoles jugées nécessaires pour l'intensification agricoles durable ;
- Concevoir les outils nécessaires de communication et de vulgarisation pour une agriculture intensive durable ;
- Dans le cadre des Champs Ecoles Paysans et Fermiers (CEP/CEF) et des Centres de Rayonnement Communautaire :
 - En collaboration avec les institutions et les structures de recherche et de vulgarisation agricoles, identifier les techniques/technologies éprouvées et thèmes de formation (y comprises les technologies numériques et vertes) à mesurer de stimuler et promouvoir les productions intensives qui vont faire objet d'apprentissage à travers les CEP/CEF et CRC pour le transfert des innovations et du savoir-faire ;
 - Faire de la communication et de l'animation au sein des population et des jeunes en particulier en faveur de la naissance des CEP/CRC agricoles et d'élevage, canal



ou voie privilégiée de vulgarisation et transfert des innovations, technologies et savoir-faire ;

- Définir les critères d'enrôlement aux CEP/CRC ;
 - Appuyer dans l'identification et l'enregistrement des candidats désirant être membres des CEP/CRC ;
 - Identifier, en collaboration avec les membres des CEP, les BPEAE et l'administration locale, des parcelles ou des terrains pour l'implantation des CEP et des CRC ;
 - Sélectionner parmi les membres des CEP/CRC les personnes dynamiques aptes à devenir des facilitateurs internes au niveau de chaque site ;
 - Identifier les thèmes de formation ou les axes de renforcement des capacités pour les facilitateurs internes et externes ;
 - Identifier les thèmes de formation ou les axes de renforcement des capacités des membres des CEP ;
 - Assurer la formation ou le renforcement des capacités des facilitateurs internes CEP/CRC choisis,
 - Planifier à temps l'achat des intrants, des fournitures et du matériel didactique indispensables pour la conduite des CEP/CRC à soumettre à l'UFC pour approbation et achat ;
 - Organiser le renforcement des capacités et l'encadrement des équipes de techniciens des BPEAE qui constituent le groupe de facilitateurs externes en CEP/CRC dans la zone du programme,
 - Identifier les besoins en formations pour les CEP-CEF/CRC, organiser les formations et suivre de près la réalisation de ces formations ;
 - Organiser et encadrer les groupes de bénéficiaires qui vont conduire les CEP pilotes dans les sites indiqués par le programme,
 - S'assurer que les CEP/CRC sont appuyés techniquement ;
 - Assurer le suivi-évaluation des CEP/CRC mis en place dans la zone du Programme (collecte des données, mise à jour de la base de données, interprétation des données, etc.) ;
 - Organiser en collaboration avec les BPEAE des ateliers de planification et d'évaluation périodiques des activités d'intensification agrosylvopastorale et halieutique dans la zone d'action ;
 - Organiser des visites d'échanges d'expérience au niveau local et éventuellement dans la sous-région ;
 - Organiser des journées portes-ouvertes ;
 - Mettre au point des mécanismes de transfert et de mise à l'échelle dans le milieu environnant les innovations découvertes à l'issu des apprentissages CEP-CEF/CRC ;
- Appuyer les jeunes entrepreneurs agricoles dans la recherche des débouchés commerciaux pour leurs productions ;
 - Appuyer dans le développement des technologies de transformation valorisante des produits agricoles et animaux ;
 - Appuyer dans la promotion des services de soutien au développement de l'entrepreneuriat agrosylvopastorale et halieutique ;
 - Identifier les principaux acteurs œuvrant dans la zone d'action du PRODER intervenant dans l'intensification agricoles ou de nature à influencer la promotion d'une intensification



agrosylvopastorales et halieutique durable (opérateurs privés, ONGs, société civile, structures publiques, organisation des producteurs, structures d'incubation, d'accélération et d'intensification agrosylvopastorale et halieutique, institutions financières et de microfinance, plates-formes d'acteurs, etc.), trouver la nature ou les mécanismes de collaborations ou des partenariats à bâtir ensemble pour développer des synergies et des complémentarités motrices de l'intensification agrosylvopastorale durable ;

- Produire et mettre à la disposition des jeunes entrepreneurs et des ménages bénéficiaires des fiches techniques leur permettant de mieux mettre en œuvre les projets de leurs entreprises ;
- Produire des rapports périodiques détaillés suivant le calendrier des rapports en vigueur au niveau du programme ;
- Prendre une part active dans les missions de supervision organisées par la coordination du PRODER, le Gouvernement ou le FIDA.

4.2 Résultats attendus

4.2.1. Résultats qualitatifs

1. Innovations techniques et technologiques pour amélioration des productions et de la productivité

- ✓ Des innovations ou technologies/techniques agricoles appropriées sont introduites auprès des populations agricoles pour la promotion d'une intensification agrosylvopastorale et halieutique durable ;
- ✓ Des outils ou équipements agricoles susceptibles d'influencer la promotion d'une intensification agrosylvopastorale et halieutique durable sont introduits ;
- ✓ Des technologies, outils ou équipements agricoles susceptibles d'alléger la pénibilité du travail agricole sont introduite ;
- ✓ Des CEP, CRC, EMER, AUM, CSC viables sont mis en place et constituent un cadre de formation et d'apprentissage des innovations pour les populations environnantes ;

2. Renforcement des compétences productives et entrepreneuriales

- ✓ La sécurité alimentaire et nutritionnelle sont améliorées grâce aux activités conduites dans les CEP, CRC, EMER, AUM, CSC par transfert d'innovations ;
- ✓ Les CEP, CRC, EMER, AUM, CSC mis en place se comportent en centres ou entreprises de production génératrices de profits économiques et financiers en faveurs des membres et de la communauté en général et constituent des pôles d'attraction pour les ménages agricoles et les jeunes en particulier ;
- ✓ Les CEP, CRC, EMER, AUM, CSC mis en place se comportent en centres ou entreprises de production agricoles évoluant vers le développement des sociétés/entreprises agricoles et des agropoles ;
- ✓ Les revenus des jeunes entrepreneurs et des ménages membres des CEP, CRC, EMER, AUM, CSC ont augmentés grâce aux activités conduites dans les CEP, CRC, EMER, AUM, CSC ;
- ✓ Les jeunes entrepreneurs et membres des CEP, CRC, EMER, AUM, CSC ont acquis un niveau d'autonomie technique et organisationnelle à mesure de leur permettre de conduire les opérations de production, de transformation et de commercialisation et de négocier des partenariats gagnant-gagnant ;



- ✓ Les jeunes entrepreneurs et les CEP, CRC, EMER, AUM, CSC sont affiliés à des organisations faitières et à des plates-formes d'acteurs dans les domaines la de production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles

3. Accès à la terre par les personnes ménages sans terre

- ✓ Développement d'un cadre de dialogue politique et sociale permettant l'accès aux terres disponibles (du domaine public ou des privés) par les jeunes ou ménages sans terres

4. Adoption de pratiques de gestion durables des terres et résilience climatique

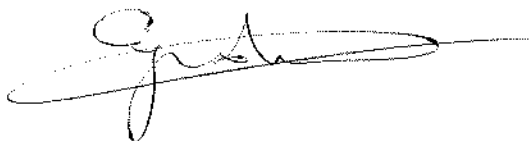
- ✓ Intégration de pratiques agricoles, sylvicoles, d'élevage et de pêche durables pour réduire l'impact environnemental et promouvoir la conservation des ressources naturelles et la biodiversité ;
- ✓ Intégration de pratiques agricoles, sylvicoles et d'élevage durables pour réduire l'impact environnemental et promouvoir l'amélioration et la conservation de la fertilité, la conservation des eaux et des sols ;
- ✓ Renforcement de la responsabilité sociale et environnementales des producteurs agricoles envers en faisant en sorte que les membres des CEP, CRC, EMER, AUM, CSC comme les actions initiées dans le cadre des différents CEP, CRC, EMER, AUM, CSC soient sensibles à la sauvegarde environnementale en sociale et à la résilience climatique ;
- ✓ Promotion, diffusion et facilitation à l'adoption des technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat (réduction des gaz à effets de serre, adaptation aux changement climatiques)

5. Amélioration de l'inclusion sociale :

- ✓ Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité au sein des communautés, en favorisant la participation active de tous les membres, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe ou de leur statut socio-économique.
- ✓ Réduction de l'exclusion sociale et de la marginalisation des groupes vulnérables, en favorisant leur intégration économique et leur participation au développement local.
- ✓ Des membres des CEP, CRC, EMER, AUM, CSC vecteurs d'inclusion sociale dans la communauté.

4.2.2. Résultats quantitatifs

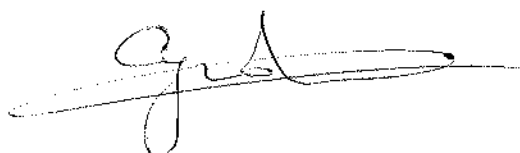
- ✓ Au moins 10.000 ménages vulnérables incluant des jeunes et des femmes sont annuellement portés dans le parcours d'intensification agrosylvopastoral et halieutique, parmi lesquels 8.300 avec accès limité à la terre et aux autres actifs productifs améliorent leurs actifs et capacités productives grâce aux actions facilitatrices du prestataire ;
- ✓ Au moins 70 CEP rizicoles viables et moteurs d'innovation sont annuellement conduits et animés dans les marais aménagés (par PRODER ou projets clôturés) ;
- ✓ Au moins 45 CEP intégrés agricultures et élevage viables et moteurs d'innovation sont annuellement conduits ;
- ✓ Au moins 30 centres de rayonnement diversifiés et viables (banane, maïs, haricot volubile, manioc, pomme de terre, blé/orge, maraîcher, cultures fourragères et plants résilients aux changements climatiques) sont annuellement installés)



5. Profil du prestataire

Compétences générales recherchées :

1. Expertise en Agriculture Durable : Une solide compréhension des pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, la conservation des sols, la gestion de l'eau, etc.
2. Connaissance en Vulgarisation Agricole : Une expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes de vulgarisation agricole pour transmettre efficacement les innovations techniques aux agriculteurs.
3. Compétences en Gestion de Projet : Capacité à gérer des projets agricoles complexes, y compris la planification, la coordination et le suivi des activités.
4. Expertise en Formation : Capacité à développer et à dispenser des formations efficaces sur les innovations agricoles et les bonnes pratiques agricoles.
5. Maîtrise des Technologies Agricoles : Connaissance des technologies agricoles modernes et des outils numériques qui peuvent améliorer l'efficacité et la productivité agricoles.
6. Compétences en Communication : Capacité à communiquer efficacement avec les agriculteurs, les partenaires locaux, les institutions gouvernementales et les organisations internationales.
7. Connaissance en Genre et Inclusion Sociale : Compréhension des enjeux liés à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale dans le contexte agricole, et capacité à intégrer ces aspects dans les activités du projet.
8. Expérience en Gestion Environnementale : Compréhension des principes de gestion environnementale et capacité à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
9. Expertise en Développement Rural : Une expérience dans le développement rural et la promotion de l'entrepreneuriat agricole dans les communautés rurales.
10. Capacité à Travailler en Équipe : Aptitude à collaborer avec divers acteurs, y compris les agriculteurs, les organisations de la société civile, les institutions gouvernementales et les partenaires internationaux.
11. Un système de suivi-évaluation performant
12. compétence en structuration et encadrement des organisations des producteurs agricoles.
13. D'une manière particulière ou spécifique, le prestataire doit prouver :
 - i) Un minimum de dix (10) ans d'expérience en tant que structure d'encadrement sur l'intensification agrosylvopastorale et halieutique dans les projets de développement



rural intégré (agriculture, élevage, gestion durable des terres, infrastructures, etc.) ou de développement des chaînes de valeurs ou filières agricoles ayant pour objectifs l'augmentation des productions et des productivités agricoles, le relèvement du niveau de vie des populations à faible revenu et autres groupes marginalisés, la sauvegarde environnementale et sociale et l'adaptation aux changements climatiques ;

- ii) La maîtrise des politiques et stratégies de développement agricole du Burundi ;
- iii) Une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans dans la conduite des cultures (vivrières et horticoles) et de l'élevage (gros et petit bétail, basse-cour) au Burundi ou dans les régions similaires à celles du Burundi ;
- iv) Une expérience de 5 ans au minimum dans le suivi et l'encadrement des champs écoles paysans/fermiers (CEP/CEF) pour la production et l'intensification agricoles ; la recherche action ou recherche développement en milieu agricole paysan
- v) Une expérience dans le diagnostic et l'amélioration des systèmes de production agricole et d'élevage dans un contexte similaire à celui du Burundi ;
- vi) Des connaissances avérées en développement communautaire et en gestion organisationnelle des organisations des producteurs ;
- vii) La maîtrise des approches participatives d'interventions et d'animation ;
- viii) La maîtrise de la dimension genre et inclusion sociale dans la planification du développement
- ix) Parfaite connaissance des circuits de commercialisation des produits agricoles au Burundi, dans la sous-région et en dehors.

Compétences recherchées au niveau du personnel à aligner :

1. Compétences en agriculture durable, gestion des projets, formation et vulgarisation agricole : Une solide compréhension des pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, la conservation des sols, la gestion de l'eau, la conception et la mise en œuvre de programmes de vulgarisation agricole, capacité à gérer des projets agricoles complexes, y compris la planification, la coordination et le suivi des activités à développer et à dispenser des formations efficaces sur les innovations agricoles et les bonnes pratiques agricoles.
2. Maîtrise des Technologies de transformation agroalimentaires : Connaissance des technologies agricoles modernes et des outils numériques qui peuvent améliorer l'efficacité et la productivité agricoles.
3. Compétence transversale en Gestion Environnementale : Compréhension des principes de gestion environnementale et capacité à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.



4. Compétences en élevage et encadrement des jeunes entrepreneurs engagés dans les filières d'élevages pour augmenter leurs productions ;
5. Compétences en recherche développement/recherche action en milieu paysan
6. Compétences en suivi-évaluation et gestions des savoirs ;
7. Capacité à Travailler en Équipe : Aptitude à collaborer avec divers acteurs, y compris les agriculteurs, les organisations de la société civile, les institutions gouvernementales et les partenaires internationaux ;
8. Maîtrise du français et du Kirundi.

Profils des experts :

Les profils d'experts spécifiques recherchés pour ce projet sont :

1. **Un (01) chef de mission** spécialiste en Agriculture Durable et développement rural. Cette personne devrait avoir une expertise approfondie dans la gestion des projets ou microprojets du secteur agrosylvopastoral, la socio-vulgarisation, le renforcement des capacités, les pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, la conservation des sols, et être capable de conseiller sur les meilleures pratiques pour une intensification agrosylvopastorale durable.
 - **Qualifications :** L'expert devra avoir au minimum un diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent en Agronomie, économie rurale, développement communautaire, Entrepreneuriat rural ou tout domaine apparenté lié au développement rural.
 - **Expérience générale professionnelle :** Expérience professionnelle générale d'au moins huit (08) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement agricole
 - **Expérience spécifique :** L'expert doit avoir une expérience spécifique dans les services du volet intensification agrosylvopastorale et halieutique durable avec une solide compréhension des pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, la conservation des sols, la gestion de l'eau, la conception et la mise en œuvre de programmes de vulgarisation agricole pour transmettre efficacement les innovations techniques aux agriculteurs dans des projets ou programmes de complexité similaire au PRODOR en qualité du chef de fil ou chef de mission avec **des références techniques (attestations de services rendus), prouvant au moins 5 ans de travail dans un poste similaire**
2. **Quatre (04) experts agronomes (1 par région)** avec une expertise approfondie dans développement rural, formation et vulgarisation agricole une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de vulgarisation agricole, ainsi que des compétences en communication pour transmettre efficacement les innovations techniques aux agriculteurs. Ces experts devront également avoir des connaissances en suivi-évaluation et une maîtrise de l'approche CEP/CEF et recherche action ou recherche développement en milieu agricole/élevage paysan. Ils doivent être capable de concevoir et de dispenser des formations efficaces sur les innovations agricoles, les bonnes pratiques

agricoles, et les techniques de gestion pour renforcer les capacités des agriculteurs et des facilitateurs de terrain.

- **Qualifications** : L'expert devra avoir au minimum un diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent en Agronomie, économie rurale, développement communautaire, ou tout domaine apparenté lié au développement agricole.
- **Expérience générale professionnelle** : Expérience générale professionnelle générale d'au moins cinq (05) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement agricole
- **Expérience spécifique** : L'expert doit avoir une expérience spécifique dans les services du volet intensification agrosylvopastorale et halieutique durable avec une solide compréhension des pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, la conservation des sols, la gestion de l'eau, la formation et vulgarisation dans des projets ou programmes de complexité similaire au PRODOR avec **des références techniques (attestations de services rendus), prouvant au moins 3 ans de travail dans un poste similaire**

3. **Quatre (04) experts en élevage (1 par région)** avec une expertise approfondie dans le secteur de l'élevage incluant le renforcement des capacités des éleveurs sur les techniques d'élevage, la reproduction/amélioration génétique, l'alimentation animale, le suivi zoonosanitaire. Ces experts devront également avoir des connaissances en suivi-évaluation et une maîtrise de l'approche CEP/CEF et recherche action ou recherche développement en milieu agricole/élevage paysan. Ils doivent être capable de concevoir et de dispenser des formations efficaces sur les innovations en matière d'élevage, les bonnes pratiques d'élevage, et les techniques de gestion pour renforcer les capacités des éleveurs et des animateurs de terrain.

- **Qualifications** : L'expert devra avoir au minimum un diplôme minimum de niveau Bac+4 ou équivalent en médecine vétérinaire, en zootechnie ou tout domaine apparenté
- **Expérience générale professionnelle** : Expérience générale professionnelle générale d'au moins cinq (05) ans de travail avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement de l'élevage
- **Expérience spécifique** : L'expert doit avoir une expérience spécifique encadrement des éleveurs et renforcement de leurs capacités sur les techniques d'élevage, la reproduction/amélioration génétique, l'alimentation animale, le suivi zoo-sanitaire dans des projets ou programmes de complexité similaire au PRODOR avec **des références techniques (attestations de services rendus), prouvant au moins 3 ans de travail dans un poste similaire**

Au niveau des 12 provinces constituant la zone du projet, le prestataire y affectera au moins **5 Techniciens de niveau A2 par province (3 Agronomes et 2 Vétérinaires)** pour un encadrement de proximité des jeunes entrepreneurs et des ménages bénéficiaires du programme.



6. Durée de la mission

La durée de la mission est prévue pour toute la période du programme mais à base des contrats de performances annuelles articulées sur le Programmes de Travail et Budget Annuel (PTBA) de la période, renouvelables après évaluation des performances annuelles à base des indicateurs d'une gestion axée sur les résultats. En cas d'évaluation négative ne permettant pas la poursuite de la collaboration, il sera mis fin au contrat

7. Zone d'action.

La zone d'action est constituée de l'ensemble des 12 provinces d'intervention du PRODER, à savoir : Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Ngozi, Muyinga, Karusi, Gitega, Muramvya, Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi.

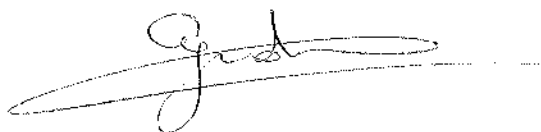
Le PRODER se réserve néanmoins la possibilité d'octroyer le marché par région sans avoir à se justifier devant le soumissionnaire s'il juge l'approche pertinente et plus efficace.

8. Services et équipements à fournir par le client

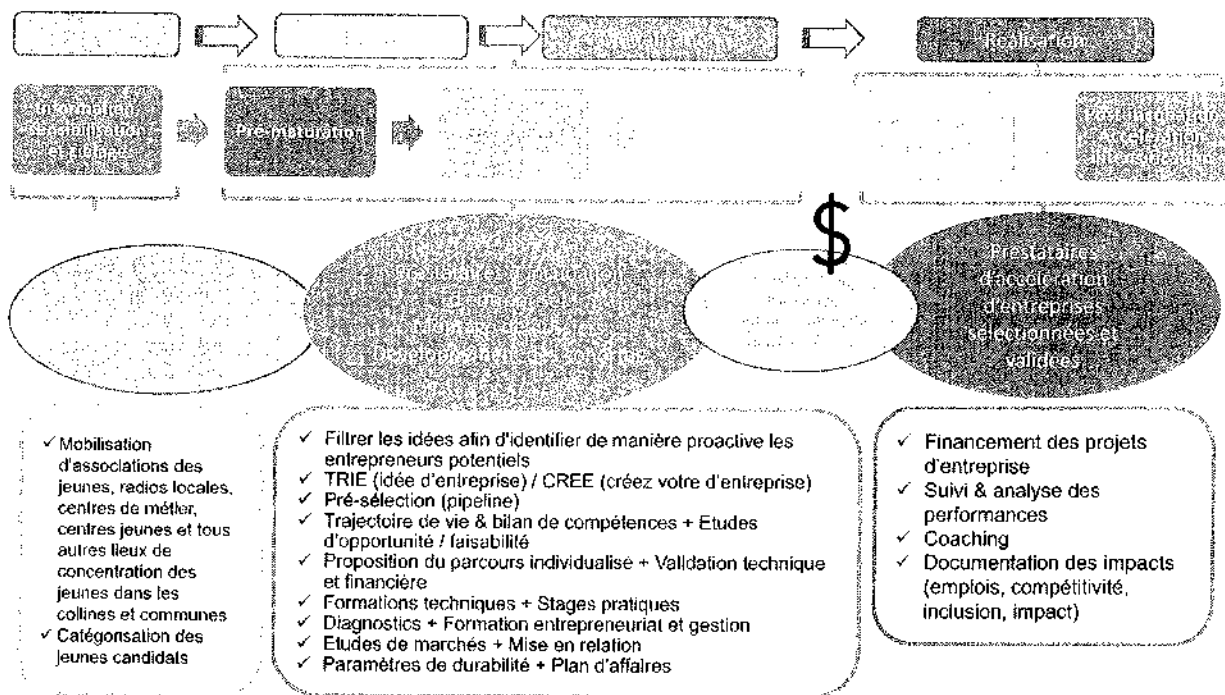
Le PRODER donnera au consultant toute documentation utile pour l'accomplissement de la mission.

9. Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel.



Annexe 1 à la Section VI : Parcours type d'accompagnement des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques du PRODER



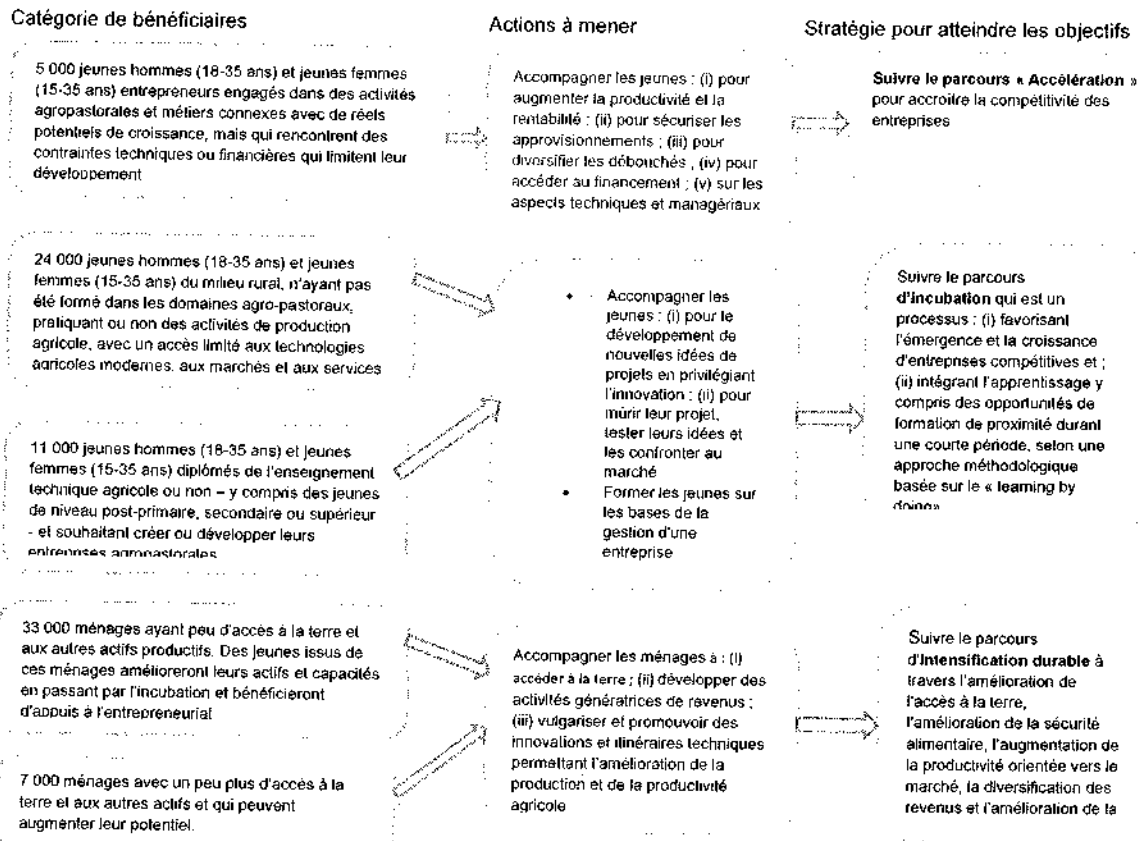
Les jeunes hommes et femmes, et les groupes vulnérabilisés des provinces d'intervention du PRODER, seront informés sur les opportunités d'emplois et d'entreprises au sein des chaînes de valeurs ciblées par le programme.

Les candidats motivés seront alors catégorisés et orientés vers les prestataires de maturation des idées et d'incubation de projets d'entreprises.

En fin d'incubation, les projets d'entreprises prometteurs, accompagnés d'un plan d'affaire et d'une demande de financement, seront alors orientés vers les institutions de financements et le Fonds de subvention à coûts partagés.

Une fois sélectionnés et validés les projets d'entreprises retenus seront alors financés et accompagnés dans leur réalisation, consolidation et intensification.

Annexe 2 à la section VI : Catégories des bénéficiaires, actions à mener et stratégies pour atteindre les objectifs



Annexe 3 Section VI : Types d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques susceptibles d'être accompagnées par le PRODER

Cette liste a été élaborée à titre indicatif afin de donner une idée des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques pouvant être accompagnées par le PRODER. Une liste plus précise sera établie ultérieurement à la suite d'études de chaînes de valeur accompagnée d'une cartographie des métiers et des entreprises existantes et potentielles. Le PRODER prévoit d'accompagner trois types d'entreprises :

1. Des micro-, petites et moyennes entreprises individuelles ou collectives déjà établies ;
2. Des micro-, petites et moyennes entreprises individuelles portées par des primo-entrepreneurs ;
3. Des micro-, petites et moyennes entreprises collectives portées par des primo-entrepreneurs.

Secteurs possibles pour les entreprises individuelles de production, de transformation et de commercialisation de :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Riz de marais | <input type="checkbox"/> Pruniers de japon |
| <input type="checkbox"/> Maïs hybride | <input type="checkbox"/> Papayers |
| <input type="checkbox"/> Maïs composite | <input type="checkbox"/> Anacardier |
| <input type="checkbox"/> Plants de bananiers améliorés | <input type="checkbox"/> Macadamia |
| <input type="checkbox"/> Pomme de terre | <input type="checkbox"/> Bovins, porcs (en suivant l'approche CSCA) |
| <input type="checkbox"/> Haricot bio fortifié | <input type="checkbox"/> Caprins |
| <input type="checkbox"/> Soja | <input type="checkbox"/> Pisciculture associée aux volailles ou aux porcs |
| <input type="checkbox"/> Millet | <input type="checkbox"/> Apiculture |
| <input type="checkbox"/> Patate douce à chair orange | <input type="checkbox"/> Aviculture traditionnelle améliorée |
| <input type="checkbox"/> Maraîchage | <input type="checkbox"/> Culture des champignons |
| <input type="checkbox"/> Avocateurs greffés | <input type="checkbox"/> Services (ACSA) |
| <input type="checkbox"/> Manguiers greffés | <input type="checkbox"/> Aliments bétail |
| <input type="checkbox"/> Orangers greffés | <input type="checkbox"/> Alevins et de jeunes porcins |
| <input type="checkbox"/> Citronniers greffés | <input type="checkbox"/> Lait et produits laitiers |
| <input type="checkbox"/> Mandariniers greffés | |
| <input type="checkbox"/> Maracujas | |

Des entreprises individuelles ou collectives pourraient être accompagnées dans le cadre de la gestion et de la valorisation d'infrastructures et d'équipement pour le stockage, la transformation, le conditionnement et la logistique agricole. Dans le cadre de la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et afin de garantir une inclusion socioéconomique de groupes vulnérabilisés, le PRODER prévoit également d'accompagner des entreprises engagées dans la valorisation (production, transformation, conditionnement, distribution et commercialisation) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Des produits maraîchers ; | <input type="checkbox"/> Des petits ruminants, aviculture, pisciculture, lapins, porcs, apiculture ; Des foyers améliorés |
| <input type="checkbox"/> Des champignons ; | <input type="checkbox"/> D'aliments de complément pour enfant |
| <input type="checkbox"/> De la patate douce à chair orange (PDCO) ; | |
| <input type="checkbox"/> Du soja et de l'arachide ; | |

Des foyers améliorés (notamment de personnes issues de la communauté Batwa) ;

- D'aliments de complément pour enfant

